

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DES HAUTS DE FRANCE

3 Rue du moulin Brûlé 62100 CALAIS

Tel : 03 21 85 90 90 e mail : LSAHF@sfr.fr site : www.sportautonord.com

COMMUNIQUE

Calais le 6 février 2018

En accord avec le RACB et l'ASAF, le comité directeur de la ligue a souhaité lors de sa réunion du 28 février 2018, lever la clause de non-concurrence de date de l'accord sur les participations aux épreuves Belges de licenciés Français en possession d'une licence nationale de concurrent conducteur, et ce pour toutes les épreuves inscrites en OPEN sur le calendrier du RACB

Il est cependant rappelé que chaque licencié (pilote et copilote) devra demander une autorisation à sa ligue de rattachement (A l'aide du formulaire qu'il est possible de trouver sur le site de la ligue : www.sportautonord.com) lequel doit être joint à la demande d'engagement

Les licenciés ayant une licence internationale de Concurrent Conducteur sont dispensés de cette autorisation s'ils participent à une épreuve étrangère inscrite au calendrier international de la FIA, (l'autorisation permanente figure sur la licence). En revanche, ils doivent la demander pour participer à une épreuve OPEN ou une épreuve NATIONALE à l'étranger.

Autre précision : Le rallye de Tournai n'est pas éligible en OPEN pour l'instant, mais même s'il le devenait, les autorisations ne seront pas accordées.

Le Comité directeur de la LSAHF

